

**Rapport de la commission des affaires immobilières
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.27PR
concernant**

**l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer
sur les aliénations des parts communales à la copropriété du PST**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis n° PR11.27 s'est réunie le 27 septembre 2011. Elle était composée de Messieurs les conseillers François Armada, Jean-David Chapuis, Raphaël Franzi, Philippe Pavid, Daniel Burdet (suppléant de Jean-Louis Klaus) et du soussigné, désigné rapporteur. Mathias Humbert et Pascal Blum étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur le syndic Daniel Von Siebenthal et de Madame la municipale Marianne Savary, accompagnés de Monsieur Markus Bärtschi (Architecte de la Ville et chef de service, URBAT). Nous les remercions vivement pour les compléments d'information apportés.

Renouvellement de l'autorisation de statuer sur les aliénations des parts communales à la copropriété du PST

Le préavis PR11.27 propose de renouveler une délégation de compétence à la Municipalité, qui avait été accordée par notre Conseil pour la législature 2006-2011 (préavis n° 29 2006). Cette autorisation porte sur le choix de l'acquéreur et les conditions de la vente dans le périmètre du PST. Cette délégation de compétence est souhaitable pour plusieurs raisons :

- elle permet à notre commune de répondre rapidement aux besoins exprimés dans le secteur ;
- elle permet à la Municipalité d'avoir les mêmes compétences que les autres copropriétaires du PST.

En outre, il est rappelé que les opérations les plus importantes font l'objet d'une communication spécifique.

Augmentation du prix de vente minimum

Il est proposé de réactualiser le prix de vente à 240 frs/m² (contre 135 frs/m² entre 2006 et 2011). Cette augmentation se justifie pour différentes raisons :

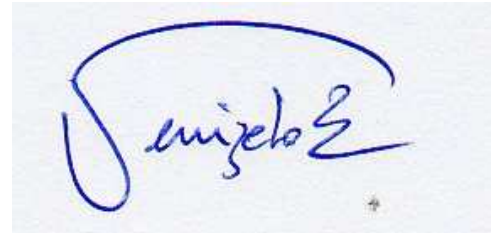
- augmentation de la valeur des terrains ;
- amélioration des équipements prévus ;
- amélioration de la qualité de vie dans le parc (espaces publics, services...);
- raréfaction des terrains ;
- augmentation des densités possibles (nouveau plan partiel d'affectation en projet).

Conclusions :

Considérant que cette autorisation permettra de faciliter le développement du PST, tout en garantissant un contrôle suffisant de notre Conseil, la commission des affaires immobilières, vous recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis « PR11.27PR ».

Yverdon-les-Bains, le 20 octobre 2011

Vassilis Venizelos

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Venizelos', with a large, sweeping flourish above the name.